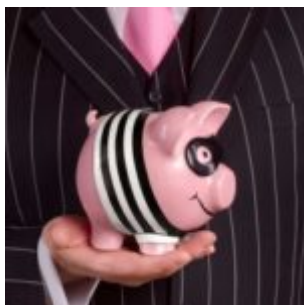


Lutte contre la fraude fiscale : 15,2 milliards d'euros réclamés pour 2023



© 2024 Les Echos Publishing

Le gouvernement vient de présenter le bilan de son plan de lutte contre les fraudes fiscales, douanières et sociales pour l'année 2023. Concernant la fraude fiscale, ce ne sont pas moins de 15,2 milliards d'euros (impôt et pénalités) qui ont été réclamés l'an dernier par l'État à des particuliers et des entreprises à la suite de contrôles. Le montant des redressements notifiés a ainsi progressé de 7,1 % en un an (14,6 milliards d'euros en 2022), soit une augmentation de 600 millions d'euros.

Par ailleurs, depuis 2019, l'accompagnement des contribuables de bonne foi a donné lieu à 230 000 régularisations en cours de contrôle, représentant 6 milliards d'euros.

À noter : grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle, 140 000 piscines non déclarées par les particuliers ont été détectées, représentant 40 millions d'euros de taxe foncière réclamés à ce titre. Un outil qui va désormais être utilisé pour identifier tous les bâtiments non déclarés.

Et après ?

Le gouvernement entend poursuivre l'augmentation du recouvrement des impôts éludés. Pour y parvenir, diverses mesures restent à mettre en œuvre, parmi lesquelles la pleine exploitation de la facturation électronique mais aussi la possibilité pour le juge de prononcer des peines de TIG (travaux d'intérêt général) ou encore la conclusion d'un nouveau partenariat entre la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et les Douanes ainsi qu'entre la DGFIP et l'Urssaf.

Précision : pour atteindre ces objectifs, le gouvernement renforce aussi les moyens humains dédiés à la lutte contre la fraude fiscale avec 1 500 agents supplémentaires d'ici 2027.

© 2024 Les Echos Publishing